

Sécurité des Machines

~ conformité à la sécurité de vos machines ~

SERVICE EN ENTREPRISE

Arrêtez, Observez, Agissez prudemment !



Vos machines sont sécuritaires selon le manufacturier. Dans votre environnement de travail, le sont-elles, et le sont-elles selon les normes de la CNESST, de l'IRSST et du Code du Travail canadien ?

Dans le cadre d'une vérification interne ou si on vous oblige à revoir votre politique et vos instructions de travail, nous vous accompagnons dans votre démarche d'analyse et d'évaluation de solutions.

L'**objectif de ce service** est d'analyser le fonctionnement et d'évaluer les applications sécuritaires de vos machines, de vos installations et de vos équipements.

- Nous vous accompagnons dans vos évaluations sécuritaires d'équipements, pour les correctifs nécessaires et pour vos améliorations.

Nous observons, constatons et nous vous proposons des solutions réalistes pour être conformes aux normes, tout en demeurant efficace et productif.

- Vos procédures sont en place ... vous aimeriez vous assurer que vos efforts déployés et que les méthodes de travail implantées demeurent efficaces et sécuritaires.

Nous vous offrons un accompagnement et un service soutien, auprès de vos gestionnaires et de vos opérateurs, pour bien informer sur les façons sécuritaires.

Nous vous donnons les outils et les moyens pour les maintenir.

DANGER			CONSÉQUENCES POSSIBLES
 Poulies et courroies en mouvement	 Engrenage et chaîne en mouvement	 Engrenages en mouvement	Contusion, coupure, fracture, laceration, sectionnement d'un membre, blessures multiples, décès

CNESST

Sécurité des Machines

~ conformité à la sécurité de vos machines ~

Plan d'intervention mis à jour : Mai 2024

Coût	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le nombre de machines et des équipements, et de votre environnement de travail. Une estimation vous est soumise avant le début du mandat. • Le mandat inclut l'inventaire de vos machines et équipements. • Le mandat peut inclure la formation à vos opérateurs.
Certificat d'implantation et mise en place	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise reçoit un certificat pour son implication et son encouragement à la Santé et Sécurité au Travail, et le cahier du gestionnaire (aide-mémoire) qui est un résumé des normes et des directives la sécurité des machines et de vos travailleurs.
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement. • Vous bénéficiez également des MISES À JOUR gratuites sur le sujet et des conseils en gestion SST pour vous faciliter la mise en place de votre processus de cadenassage. Ça fait partie de nos services professionnels.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de ce service, sur nos honoraires, ou pour vous inscrire à ce service, SVP nous contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau - Conseillers sont des formateurs agréés de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.

De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourraient vous donner droit à un crédit d'impôt et des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services.

